

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 202/1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté rectoral du 2 mai 2013 nommant Mme Patricia-Lisa GASTON, SAENES au Crous Clermont-Auvergne - Restaurant universitaire d'Aurillac à compter du 1er septembre 2013,

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 portant nomination de Madame Marie-Christine GUILLOT, Attaché administration Hors classe au Crous Clermont-Auvergne,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Patricia Lisa GASTON**, Gestionnaire du Restaurant d'Aurillac

suivant les détails énumérés dans l'**annexe 1** suivant les thèmes ci-dessous, et :

- 1) Gestion des personnels de la restauration
- 2) Actes d'ordonnancement
- 3) Courriers
- 4) Stagiaires
- 5) Assurances
- 6) Relations avec les clients
- 7) Stocks
- 8) Sécurité des personnes et des biens

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement de Madame GASTON, délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Marie-Christine GUILLOT**, Directrice adjointe du Crous

ARTICLE 3 : Madame GASTON, Mme GUILLOT et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 1^{er} janvier 2023

Spécimens de signature

Directeur Général du Crous

Patricia-Lisa GASTON

Marie-Christine GUILLOT

Philippe NEGRIER

ANNEXE 1

A la décision de délégation de signature des directeurs des restaurants

Restaurant universitaire - Aurillac

1) Gestion des personnels de la restauration

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant de l'art. 14 du décret 82.447 du 28/05/1982
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail dématérialisé
- Déclarations d'embauche auprès de la Préfecture pour les agents en contrat à durée déterminée
- Contrats d'agence d'intérim
- Les autorisations préalables d'heures supplémentaires
- Tous documents nécessaires à la gestion des personnels et destinés à la Direction des Ressources Humaines

2) Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant l'enveloppe « moyens des services » gérée par le service dans la limite des crédits délégués et dans la limite d'un coût unitaire inférieur à 800 €.HT pour les achats de fournitures
- Bons de commande plafonnés à 5 000 € TTC
- Les bons de commande supérieurs à 5 000 € devront être soumis à l'approbation de la direction
- Certification du service fait des dépenses de sa structure
- Prise en charge de factures et avoirs
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- États mensuels attestant les recettes de restauration

3) Courriers

- Tout courrier traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au Crous et Ministères
 - au Rectorat

4) Stagiaires accueillis dans la structure

- Conventions de stage
- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

5) Assurances (copie obligatoire au directeur adjoint)

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure)
- Courriers amiables (dont déclarations de sinistres)

6) Relations avec les clients

- Devis et factures

7) Stocks

- Etats mensuels de contrôle des stocks
- Etats annuels (ou infra-annuels) attestant de la réalité des stocks de la structure

8) Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Suivi des contrôles périodiques obligatoires
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site
- Permis feu pour les interventions ayant lieu sur le site

Clermont-Ferrand, le 1^{er} janvier 2023

Spécimens de signature

Le Directeur Général du Crous,

Patricia Lisa GASTON

Marie-Christine GUILLOT

Philippe NEGRIER